

tenir compte et s'efforcer de mettre au point là-bas des programmes spéciaux. Il sera nécessaire de leur accorder une attention spéciale cet été même si une faible proportion des étudiants trouvent un emploi à plein temps.

Deuxièmement, le cabinet devrait coordonner son programme d'emploi des étudiants aussi étroitement que possible avec les projets provinciaux. Cela est particulièrement important pour la Saskatchewan, les Maritimes et le Québec. L'an dernier, bien que 93 p. 100 des étudiants soient parvenus à trouver un emploi il ne s'agissait pas, dans tous les cas, d'emplois à plein temps, ni de travail bien rémunéré. Ce n'est pas parce qu'un étudiant a un emploi qu'il a un revenu suffisant pour reprendre ses études. Cela est spécialement valable pour les filles qui souvent ne parviennent pas à trouver un emploi comportant un salaire aussi élevé que celui des garçons.

Enfin, toute la question de l'emploi des étudiants se rattache très étroitement à la politique globale d'Ottawa, sur le plan économique et financier. Il ne faut pas oublier qu'il existe d'autres jeunes, également en quête d'emploi. Au Canada, 40 p. 100 des chômeurs ont moins de 25 ans et nous devons en tenir compte lorsque nous étudierons les projets éventuels du ministre.

• (2.20 p.m.)

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, selon le ministre, environ 641,000 étudiants, aux niveaux secondaire et postsecondaire, seront peut-être à la recherche d'emplois cet été.

Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration embauchera quelque 570 étudiants qui aideront au placement et aux affectations, tandis que les divers ministères et organismes du gouvernement en embaucheront 11,305 sur un total de 641,000.

Monsieur l'Orateur, la gestion des emplois d'été pour les étudiants en est une qui est très urgente et très sérieuse. Si nous ne veillons pas à leur assurer de l'emploi pendant les mois d'été, ils s'emploieront par eux-mêmes à autre chose. Il est entendu que cette question ne concerne pas uniquement le gouvernement central. Les provinces, les municipalités, les commissions scolaires et l'entreprise privée peuvent également y apporter leur collaboration. On nous dit que les Chambres de commerce s'occupent actuellement de la question.

Dans ma région, pour citer un exemple, les mines emploient des étudiants de la région au cours des mois d'été. La mine Noranda, par exemple, qui employait de 1,000 à 1,200

étudiants l'an passé, décide cette année de n'en employer que quelque 200.

Or, je crois que le gouvernement pourrait stimuler l'entreprise privée de quelque façon en vue de l'inciter à embaucher les étudiants pendant les mois d'été. Si le gouvernement y apportait sa collaboration, je pense que bien des compagnies privées embaucheraient des jeunes. Même s'il en coûtait quelque chose au gouvernement, cela serait encore moins onéreux que de laisser notre jeunesse aller à la dérive ou s'orienter vers des solutions que personne ne désire.

Monsieur l'Orateur, c'est un problème très grave que celui de l'emploi des étudiants au cours des mois d'été; je suis convaincu que le gouvernement, avec la collaboration des partis de l'opposition, devrait suggérer aux provinces de s'occuper de la question, de manière à trouver le maximum d'emplois d'été possible pour nos étudiants.

Monsieur l'Orateur, nous ne souhaitons qu'une chose: c'est que l'on passe à l'action, de façon que nos jeunes jouissent d'une certaine sécurité, grâce aux emplois qu'on pourra leur trouver pour les mois d'été.

LA LOI SUR L'ACCISE

[Traduction]

L'hon. Donald S. Macdonald (au nom du ministre du Revenu national) demande à présenter le bill C-209, modifiant la loi sur l'accise.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Français]

QUESTION RELATIVE À L'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ POLYMER LIMITÉE

Question n° 423—**M. Fortin:**

1. Le gouvernement a-t-il étudié, étudiera-t-il ou étudie-t-il la possibilité de vendre totalement ou en partie le capital-actions de *Polymer* et, si oui, déposera-t-il le résultat de ces études à la Chambre?

2. Qui a fait ou fait les études concernant la vente totale ou partielle de *Polymer*?

3. A-t-on soustrait *Polymer* de l'application de la Loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État et, si oui, pourquoi?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnement et Services): 1 et 2. Le gou-